

POLYNESIE FRANCAISE
COMMUNE DE MAHINA
ILE DE TAHITI

04 AVR 2016
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
22 Mars 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil de la Mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de Monsieur TEUIRA Damas, Maire de la Ville de Mahina.

DATE D'AFFICHAGE
23 Mars 2016
DATE DE SEANCE
31 Mars 2016

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
TEUIRA Damas	Maire	X		
FRITCH Frédéric	1 ^{er} Adjoint	X		
FAUA Tenuhiarii	2 ^{ème} Adjoint		X	OOPA Vaiora
QUINQUIS Bran	3 ^{ème} Adjoint	X		
COJAN Marie-Pauline	4 ^{ème} Adjoint		X	WONG Célestine
YEE ON Léonce	5 ^{ème} Adjoint	X		
OOPA Vaiora	6 ^{ème} Adjoint	X		
VERO Jacki	7 ^{ème} Adjoint	X		
WONG Célestine	8 ^{ème} Adjoint	X		
KWONG Chantal	9 ^{ème} Adjoint		X	TEUIRA Damas
PAOFAI Marie	Conseillère M		X	
IZAL Yves	Conseiller M	X		
IRITI Chestine	Conseillère M	X		
HEUEA Samuel	Conseiller M	X		
TEHEI Tariu	Conseiller M	X		
FRITCH Edgar	Conseiller M.	X		
COLOMBANI Benjamin	Conseiller M.	X		
PAOFAI Lory	Conseillère M		X	
OPUTU Lorna	Conseillère M	X		
TEAUROA Jimmy	Conseiller M	X		
TEMATARU Vanessa	Conseillère M		X	
GOODING Orama	Conseillère M	X		
TEIPOARII Gloria	Conseillère M	X		
AFO Warren	Conseiller M	X		
LUCAS Lucie	Conseillère M	X		
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.	X		
CALMEL Marcelle	Conseillère M	X		
CHANGUY Sandy	Conseillère M	X		
MATITAI Joe	Conseiller M	X		
TAPUTUARAI Hervé	Conseiller M	X		
BOURINEAU James	Conseiller M	X		
SANQUER Nicole	Conseillère M	X		
MAPOTOEKE Tehotu	Conseillère M		X	

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	26
Procuration	03
Votants	29
Abstention	04
Suffrage exprimé	25
POUR	24
CONTRE	01

VILLE DE MAHINA
Bureau du Maire

Date: 28/03/16
Expéditeur: Ref: 2826
Date:

Tavata CAP
D.G.S.A.
B. Com.
B. CO

ORD
D.C.
D.F.
D.S.
D.T.
D.V.

TEUIRA Damas
3

TF

Observations

**Adoptant le Budget
annexe de l'Eau de
la Commune de
Mahina**

Formant la majorité des membres en exercice
Absents : 07
Monsieur Edgard FRITCH, Conseiller municipal a été élu Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;

**au titre de l'exercice
2016**

- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1^{er} & 2^{ème} & 5^{ème} alinéas du C.G.C.T. modifiée;
- Vu la délibération n° 001-2016 du 19 janvier 2016 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016 ;
- Vu l'avis de la Commission des affaires administratives et financières réunie les 8, 10 et 12 février 2016 ainsi que le 18 mars 2016 ;
- Vu le rapport de présentation ;

EN SA SEANCE DU 31 MARS 2016

ADOPTE

Article 1^{er} : Le Budget Annexe de l'Eau de l'exercice 2016 est arrêté en équilibre de recettes et de dépenses à **deux cent trente-six million cinq cent vingt-cinq mille deux cent soixante-neuf francs (236.525.269 XPF)**.

- Sa section de fonctionnement est arrêtée en équilibre de recettes et dépenses à la somme de **cent cent quatre-vingt-huit million cinq cent trente-sept mille cent vingt-trois francs (188.537.123 XPF)**.
- Sa section d'investissement est arrêtée en équilibre de recettes et dépenses à la somme de **quarante-sept million neuf cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quarante-six francs (47.988.146 XPF)**.

Article 2 : Le Conseil Municipal décide de prélever du Budget Principal de l'exercice 2016 et d'affecter au Budget Annexe de l'Eau une subvention d'équilibre d'un montant de **54.014.172.XPF**.

Cette subvention prise en charge par le Budget Principal 2016 est justifiée par les exigences suivantes :

- Ce service public conduit la collectivité à imposer des contraintes particulières en terme d'organisation et de fonctionnement ;
- Le fonctionnement de ces service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

Article 3 : Sont approuvés les montants des autorisations de programme ainsi que les crédits de paiement selon le détail qui suit :

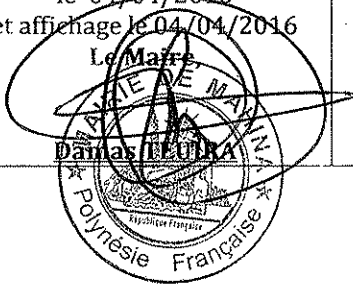
- En dépense

N° et intitulé de l'AP	N° et intitulé de l'opération	AP	CP 2016	CP 2017	CP2018
AP08 – Réseau hydraulique	160 – Galerie drainante dans la vallée de Tuauru 161 – Rénovation des 1000 sources	507 398 742	32 000 000	32 000 000	443 398 742
		392 938 742	25 000 000	25 000 000	367 938 742
		115 000 000	7 000 000	7 000 000	108 000 000

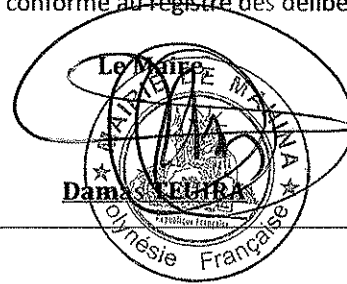
Article 4 : Le Maire et la Direction Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire
Après envoi à la subdivision administrative
le 04/04/2016
et affichage le 04/04/2016



Fait et délibéré le 31 mars 2016.
Pour copie conforme au registre des délibérations



Rapport de présentation de la délibération n°011/2016

1. PRÉSENTATION

Vu la délibération n° 001/16 du 19 janvier 2016 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016,

Et en application de l'article L2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune de Mahina est proposé par le maire et est présenté au vote du conseil municipal lors de la séance du 31 mars 2016.

Le budget annexe de l'eau 2016 a été construit en constatant et en intégrant le résultat anticipé du Compte Administratif 2015, à savoir un déficit de 13.769.611 XPF sur la section de fonctionnement et un déficit de 209.623 XPF sur la section d'investissement.

Compte tenu de ces éléments, le projet de Budget Annexe de l'eau 2016 est arrêté en équilibre à 236MF dont :

- 188 millions FCFP, soit 80% du budget, pour la section de fonctionnement
- 47 millions FCFP, soit 20% du budget, pour la section d'investissement

2. LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2016

2.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 188 millions de francs, ce qui représente 19 millions de moins par rapport à 2015.

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

Chap / compte	Libellé	BRE 2015	BRE 2016	Ecart en montant	Ecart en %
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	123 000 000	133 897 095	10 897 095	8,9
73	IMPOTS ET TAXES	0	0	0	0,0
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0	0	0	0,0
75	AUTES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	0	0	0,0
013	ATTENUATION DES CHARGES	700 000	625 856	-74 144	-10,6
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0,0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	84 497 877	54 014 172	-30 483 705	-36,1
79	TRANSFERTS DE CHARGE	0	0	0	0,0
	TOTAL RECETTES REELLES	208 197 877	188 537 123	-19 660 754	-9,4
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0	0	0	0
72	PRODUITS IMMOBILISES (TVX en régie)	0	0	0	0,0
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0,0
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0	0	0	0
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	208 197 877	188 537 123	-19 660 754	-9,4

Chapitre 70 : Il s'agit essentiellement des redevances d'eau. L'écart s'explique par une refonte de la liste des redevables.

Chapitre 013 : Il s'agit du remboursement des indemnités journalières.

Chapitre 77 : Il s'agit essentiellement de la subvention d'équilibre prélevée au budget principal.

Les dépenses

Comme pour les recettes, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 188 millions de francs, selon la répartition suivante ;

Chap/art	Libellé	BRE 2015	BRE 2016	Ecart en montant	Ecart en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	154 857 545	137 849 642	-17 007 903	-10,
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	34 912 884	34 912 884	0	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	0	0	
66	CHARGES FINANCIERES	0	0	0	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	40 000	40 000	+10
TOTAL DEPENSES REELLES		189 770 429	172 802 526	-16 967 903	-8,
023	Virement à la section d'investissement	0		0	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 809 836	15 734 597	10 924 761	+22
6811	Dot° aux amorts des immob corporelles et incorporelles	4 809 836	1 964 986	-2 844 850	-59,
6817	Dot° aux provis° pour risques d'irrecouvrabilité	0	0	0	
002	Déficit de fonctionnement reporté ou anticipé	13 617 612	13 769 611	151 999	1,
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		18 427 448	15 734 597	-2 692 851	-14,
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		208 197 877	188 537 123	-19 660 754	-9,

Résultat

La balance générale de la section de fonctionnement est arrêtée en équilibre à 188MF grâce à une subvention exceptionnelle du budget principal de 54MF.

I.1. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 47 MF dont 14MF de Restes à réaliser, soit 14 millions de plus par rapport 2015, selon la répartition suivante :

Chap/cpte	Libellé	BRE 2015	BRE 2016	Ecart en montant	Ecart en %
TOTAL RECETTES NON AFFECTEES A UNE OPERATION		29 023 160	14 023 160	-15 000 000	-51,6
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	29 023 160	14 023 160	-15 000 000	-51,6
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	0	0	0,0
TOTAL RECETTES NON AFFECTEES A UNE OPERATION		0	32 000 000	32 000 000	100
160	Galerie drainante TUauru	0	25 000 000	25 000 000	100
161	Renovation des 1000 sources	0	7 000 000	7 000 000	100
TOTAL RECETTE DES OPERATIONS FINANCIERES		4 809 836	1 964 986	-2 844 850	-59,1
<i>Transferts entre sections</i>		<i>4 809 836</i>	<i>1 964 986</i>	<i>-2 844 850</i>	<i>-59,1</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0,0
001	Solde d'exécution reporté	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		33 832 996	47 988 146	14 155 150	41,8

L'augmentation de 41,8 % s'explique par l'inscription des travaux de réalisation de la galerie drainante de Tuauru ainsi que la rénovation du réseau des 1000 sources.

Les dépenses

Comme pour les recettes, les dépenses d'investissement s'élèvent à 47 MF dont 395.500 XPF de restes à réaliser, selon répartition suivante ;

Chap/opé° - article - Fct°	Libellé	BRE 2015	BRE 2016	Ecart en montant	Ecart en %
TOTAL DEPENSE D'EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISE		22 194 574	19 901 838	-2 292 736	-11,5
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opé°)	0	0	0	0,0
2041641	Subv° d'équip. versés au SPIC eau	0	0	0	0,0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opé°)	22 194 574	19 901 838	-2 292 736	-11,5
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opé°)	0	0	0	0,0
TOTAL DEPENSE D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISE			32 000 000	32 000 000	100
160	Galerie drainante Tuauru		25 000 000	25 000 000	100
161	Rénovation des 1000 sources		7 000 000	7 000 000	100
TOTAL DEPENSE DES OPERATIONS FINANCIERES		0	0	0	0
13	Remboursement de subventions	0	0	0	0,0
16	Emprunts et dettes assimilés	0	0	0	0,0
001	Solde d'exécution reporté	499 729	209 623	-290 106	-58
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		33 832 996	47 988 146	14 155 150	41,8

Résultat

La balance générale de la section d'investissement est arrêtée en équilibre à 47MF.

C'est compte tenu de tous ces éléments que le projet de budget vous est présenté.

